

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2018

Etaient présents : MM. AYCAGUER, GARCIA, PASIAN, BRUSTON, SOBIERAJEWICZ, MAINARDIS, SACAREAU, MERCI, MONTES, MARAIS, MICLO, HOMEHR, PRETOTTO, GUY.

Absents ayant donné procuration : Mme BOYE à M. AYCAGUER, Mme LAFARGE à M. PASIAN, Mme MONDON à M. MICLO, Mme BRETOS à Mme MERCI.

Absentes excusées : Mmes HERNANDEZ, DE OLIVEIRA

Absents: MM. RICHARDSONS, LANGER, CHAUDRON.

Le quorum étant atteint, la séance débute à 21 heures.

M. GARCIA est élu secrétaire de séance.

Après lecture du compte rendu du conseil municipal du 14 mars 2018, aucune remarque n'a été formulée, il est adopté à l'unanimité.

M. le Maire propose de modifier l'ordre du jour comme suit :

- ajouter le sujet suivant : Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental 31 pour les travaux de création d'un théâtre de verdure, travaux de protection de la digue et curage de la mare rue du Pré Cahuzac et travaux d'étanchéité du club house du Tennis.

A l'unanimité le Conseil Municipal est favorable à ces modifications de l'ordre du jour.

M. le Maire quitte l'assemblée pour laisser procéder à la présentation par M. GARCIA des comptes administratifs 2017.

### **1 – Vote du Compte Administratif Communal 2017:**

M. GARCIA présente le compte administratif 2017 communal.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 présente en section de fonctionnement un excédent de 486 640.20 €. Son affectation qui sera votée ultérieurement, est répartie comme suit :

350 000 € sont affectés au compte R 1068 et 136 640.20 sont inscrits au compte 002 de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section de fonctionnement du compte administratif 2017.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 en section investissement fait apparaître un solde positif de 261 057.46 € qui sera reporté au compte 001 de l'exercice 2018.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section d'investissement du compte administratif 2017.

### **2- Vote du Compte Administratif Assainissement 2017 :**

M. GARCIA présente le compte administratif assainissement 2017.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 présente en section de fonctionnement un excédent de 23 821.36 € dont 6 557.90 € sera affecté au compte 1068 en section d'investissement et 17 263.46 € affecté au compte 002 en section de fonctionnement.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section de fonctionnement du compte administratif assainissement 2017.

Le résultat de clôture de l'exercice 2017 en section investissement fait apparaître un excédent de 5 030.91 € qui est reporté en recettes d'investissement sur le compte 001.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, la section d'investissement du compte administratif assainissement 2017.

**Vote du Compte Administratif du budget annexe du lotissement communal 2017 :**

M. GARCIA présente le compte administratif du budget annexe du lotissement communal 2017. Le résultat de fonctionnement en clôture de l'exercice 2017 laisse apparaître un solde positif de 51 951.47 € reporté au compte 002 en recettes de l'exercice 2018.

La section d'investissement laisse apparaître en solde négatif de 140 592.32 € reporté au compte 001 en dépenses d'investissement 2018.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, le compte administratif du budget annexe du lotissement communal 2017.

**3 – Affectation du compte de résultats 2017 :**

Monsieur GARCIA présente au vote l'affectation des résultats détaillés précédemment. Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, l'affectation du compte de résultats 2017.

M. le Maire réintègre l'assemblée pour poursuivre l'ordre du jour de la séance.

**5 – Vote du Compte de Gestion 2017 :**

M. le Maire soumet au Conseil Municipal, les comptes de gestion 2017, documents comptables tenus par le Trésorier qui se présentent à l'identique des comptes administratifs 2017.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité, un à un le compte de gestion du budget communal 2017, le compte de gestion du budget annexe de l'assainissement 2017 et le compte de gestion du budget annexe du lotissement communal 2017.

**6- Vote du budget primitif communal 2018 :**

M. le Maire présente et commente le budget primitif communal 2018.

Il fait procéder au vote par le Conseil Municipal de chaque chapitre.

M. le Maire justifie la baisse des dépenses à caractère général et la baisse des dépenses en personnel par les transferts de compétences à la Communauté de Communes Cœur de Garonne.

La section de fonctionnement se présente comme suit :

Chapitres	Libellé	C.A.2016	B.P.2017	C.A.2017	B.P.2018
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>2 089 604.01</b>	<b>2 430 072.00</b>	<b>2 422 974.38</b>	<b>2 390 177.00</b>
011	Charges à caractère général	658 694.94	680 530.00	678 071.19	622 019.00
012	Charges de personnel	933 930.59	983 330.00	948 118.42	868 650.00
014	Atténuations de produits	71 471.18	79 367.00	58 926.00	432 000.00
65	Autres charges de gestion courante	299 497.35	286 508.00	259 226.11	173 460.00
66	Charges financières	100 565.88	92 518.11	91 459.66	69 696.82
67	Charges exceptionnelles	1 767.07	1 900.00	1 900.00	2 000.00
023	Virement à la section d'investissement	0.00	278 973.89	0.00	184 181.18
042	Opérations d'ordre entre section	23 677.00	26 945.00	385 273.00	38 170.00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>2 354 774.38</b>	<b>2 430 072.00</b>	<b>2 726 764.50</b>	<b>2 390 177.00</b>
70	Produits des services	249 877.26	217 734.02	200 667.92	193 600.00
73	Impôts et taxes	1 092 911.00	1 061 855.00	1 106 836.00	1 086 116.00
74	Dotations et participations	803 270.79	775 180.00	838 798.31	836 902.00
75	Autres produits de gestion courante	38 534.66	39 000.00	50 964.04	32 000.00
013	Atténuation de charges	93 616.52	63 000.00	81 269.53	33 000.00
76	Produits financiers	7 963.14	7 452.90	7 452.92	6 918.80
77	Produits exceptionnels	8 601.01	23 000.00	380 775.78	5 000.00
042	Travaux en régie	60 000.00	60 000.00	60 000.00	60 000.00
002	Excédent de fonctionnement reporté	/	182 850.08	/	136 640.20

Résultat de clôture de l'exercice 2017 (Fonctionnement) :

$2\,726\,764,50 - 2\,422\,974,38 + 182\,850,08$  (résultat reporté) = + 486 640,20 €

(Affectation de 350 000 € au compte R-1068, report de 136 640,20 € au compte 002).

M. le Maire apporte des informations particulières concernant le chapitre 014 « atténuation des charges » dont la somme pour l'année 2018 est bien plus élevée que l'année précédente. Ce chapitre comprend les attributions de compensation versées à la Communauté de Communes Cœur de Garonne dû aux transferts des compétences qui passent de 11 426 € à 364 000 €.

Ce montant comprend, parmi les charges transférées, les montants de charges adoptées par la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges de Transfert) qui s'élèvent à 111 762 € : Contingent incendie (SDIS) pour 37 004 € – Service à domicile (SIAS ESCALIU) pour 6 548 € - GEMAPI pour 4 444 € - Gymnase pour 52 766 € - Anciennes charges de transfert, telles que stades, voirie, ... pour 11 000 €.

L'attribution de compensation provisoire de la compétence enfance – jeunesse qui n'est toujours pas arrêtée par la CLECT, s'élève à 254 823 € avec une mise à disposition du personnel qui est versée par la Communauté de Communes Cœur de Garonne pour un montant de 49 268 €.

Les salaires des directeurs du centre de loisirs et de la jeunesse et la moitié du salaire de la directrice de la MJC représentent 116 000 €, soit plus de la moitié de la charge de transfert.

De plus, avant le transfert de cette compétence, le budget communal finançait les parts ALAE et ALSH pour un montant d'environ 60 000 € qui est pour 2018 inclus dans le montant des attributions de compensation.

Pour faire fonctionner cette compétence, la Communauté de Communes avait souhaité appeler 4 € par habitant pour toutes les communes. Or, grand nombre de communes refusent cette application.

De plus, il s'avère qu'en majorité, les ALAE (Accueil de Loisirs Associés à l'Ecole) et ALSH (Accueil de Loisirs Sans Hébergement) communaux fonctionnaient en sous-effectif.

Le chapitre 014 comprend également le reversement intégral du CEJ (Contrat Enfance Jeunesse) 2017 à la MJC Lherm pour 68 000 €.

Le CEJ de 2018 ne sera pas inscrit en 2019, car il sera repris par la Communauté de Communes.

M. le Maire procède à la présentation de l'article 6574 détaillant les montants versés aux associations :

M. GARCIA précise que ces montants ont été étudiés et approuvés par la commission des associations avant d'être étudiés et validés par la commission du budget :

<b>Associations</b>	<b>B.P.2017</b>	<b>C.A.2017</b>	<b>B.P.2018</b>
Ainsi-Danse	200,00	200,00	200,00
Anciens Combattants	200,00	200,00	400,00
Chasse	200,00	200,00	500,00
Projets de classe Ecole Primaire	5 830,00	2 846,00	5 830,00
Projets Ecole Maternelle	2 650,00	2 650,00	2 650,00
Club de Rugby	300,00	0,00	0,00
Comité des Fêtes	9 000,00	9 000,00	12 000,00
Euro-Lherm Jumelage	500,00	0,00	500,00
Club de Football	7 000,00	7 000,00	7 000,00
Groupe Vocal Lhermois	500,00	500,00	1 000,00
Guidon Lhermois	250,00	250,00	250,00
Judo Club Lhermois	2 000,00	2 000,00	2 500,00
Lherminots	600,00	600,00	600,00
MJC-Horizon Culturel	18 400,00	18 400,00	18 400,00
MJC - ALAE	28 684,00	28 684,00	0,00
MJC Centre de Loisirs	24 050,00	24 050,00	0,00
Club de Pétanque	1 250,00	1 250,00	1 000,00
Association Savès Patrimoine	180,00	180,00	180,00
Manivelles Occitanes	150,00	150,00	200,00
Club de Tennis	2 000,00	2 000,00	2 200,00
Troisième Age	250,00	250,00	250,00
Waralherm	100,00	100,00	150,00
Association Sportive du Collège	150,00	150,00	150,00
<b>Total</b>	<b>104 444,00</b>	<b>100 660,00</b>	<b>55 960,00</b>

M. le Maire précise que tout membre du conseil municipal se trouvant dans un conseil d'administration d'une association doit se signaler, car il ne participe pas au vote de l'association afférente.

Des explications sont apportées par M. GARCIA concernant les variations des montants attribués :

- ALAC : augmentation exceptionnelle due à l'achat d'une sono avec batterie
- Chasse : compensation pour participation aux charges de location d'un local que l'association prend à sa charge, contrairement aux autres associations qui bénéficient d'une mise à disposition de local gratuitement.
- Ecoles Maternelle et Élémentaire : 530 € par classe
- Rugby : pas d'activités
- Comité des Fêtes : Participation au surcroît d'activités et de manifestations proposées
- Euro Lherm Jumelage : montant non versé en 2017 et reporté en cumul sur l'exercice 2018
- Club de Football : M. MICLO demande si Lavernose verse le même montant, du fait que ce club est en entente avec Lavernose. M. GARCIA répond que pour 2017, Lavernose a versé 6 000 €. M. MICLO s'interroge sur l'utilisation de cette somme. M. GARCIA répond que le club doit verser pour chaque match joué des rémunérations aux arbitres (3 par match).  
M. GUY complète en précisant que le club de football rassemble sur la Commune 258 enfants dont la grande majorité est représentée par des Lhermois, 180 cadets et juniors et 3 équipes séniors et une équipe vétérans.
- Judo: Augmentation exceptionnelle pour participation aux frais de déplacement et hébergement pour une compétition qui doit se tenir en Irlande en juin/juillet 2018. La somme sera versée sur présentation des justificatifs de ce déplacement et séjour prévus.
- MJC ALAE et Centre de Loisirs : Les montants sont inclus dans les charges de transfert.
- Club de pétanque : En 2017, le club avait reçu une augmentation de subvention exceptionnelle.
- Savès Patrimoine : M. le Maire précise que les publications de leurs travaux sont transmises pour consultation à la Médiathèque.
- Manivelles Occitanes : Encouragements pour leurs multiples participations aux animations locales.
- Tennis : Augmentation lié à l'activité du club et au nombre de jeunes en formation.
- Waralherm : Promotion pour la qualité de leur activité encore trop méconnue des Lhermois.

Les montants affectés aux associations sont tous adoptés à l'unanimité du conseil municipal, à l'exception du Comité des Fêtes, MM. GUY, MARAIS et PRETOTTO qui ne participent pas au vote car ils sont membres du conseil d'administration.

M. le Maire présente les taux d'imposition pour l'année 2018 et propose de ne pas augmenter la pression fiscale :

	Bases 2017	Taux 2017	Produits 2017	Bases 2018	Taux 2018	Produits 2018 sans changer les taux	Produits 2017	Différence Produits 2018/2017
Taxe d'Habitation	3 426 000 €	13,97 %	478 612 €	3 547 000	13,97 %	495 516 €	478 612 €	+ 16 904 €
Taxe Foncière Bâti	2 536 000 €	18,71 %	474 486 €	2 570 000	18,71 %	480 847 €	474 486 €	+ 6361 €
Taxe Foncière Non Bâti	68 100 €	72,16 %	49 141 €	69 300	72,16 %	50 007 €	49 141 €	+ 866 €
<b>Total</b>			<b>1 006 243 €</b>			<b>1 026 370 €</b>	<b>1 002 239 €</b>	<b>+ 24 131 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte les taux d'imposition présentés.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les dépenses et recettes de la section de fonctionnement par chapitre présenté et commenté.

M. le Maire présente la section Investissement :

Section d'Investissement – Vue d'ensemble.

Chapitres	Libellé	C.A.2016	B.P.2017+ DM 2017	C.A.2017	RAR	B.P.2018
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>0.00</b>	<b>1 347 977.00</b>	<b>492 778.97</b>	<b>112 500.00</b>	<b>1 654 810.00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves		2 000.00			0.00
16	Remboursement d'emprunts		251 000.00	250 709.66		229 100.00
20	Immobilisations incorporelles		34 700.00	13 269.60	19 000.00	26 800.00
21	Immobilisations corporelles		106 470.00	36 589.02	43 500.00	76 270.00
23	Immobilisations en cours		501 945.73	132 210.69	50 000.00	1 262 640.00
27	Autres immob. financières		223 574.53			0.00
040	Opérations d'ordres entre section		60 000.00	60 000.00		60 000.00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		168 286.74			
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00</b>	<b>1 347 977.00</b>	<b>922 123.17</b>	<b>12 448.00</b>	<b>1 654 810.00</b>
10	Dotations Fonds divers Réserves		404 000.00	392 593.09		450 900.00
13	Subventions d'équipements		174 572.00	132 710.43	12 448.00	274 975.00
16	Emprunts et dettes assimilés		0.00			295 445.00
27	Autres immobilisations financières		11 546.11	11 546.65		12 081.36
021	Virements section de fonctionnement		278 973.89			184 181.18
024	Produits des cessions		451 940.00			138 000.00
040	Opérations d'ordre entre sections		26 945.00	385 273.00		38 170.00
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté					261 057.46

Résultat de clôture de l'exercice 2017 (investissement) :

{922123 17 492778 97} - 168286 74 = + 261 057 46

Report au compte 001 de l'exercice 2018

<b>INVESTISSEMENTS 2018 – DEPENSES</b>	<b>Montant Dépenses</b>
Remboursement capital des emprunts	229 100 €
Schéma pluvial et assainissement	19 800 €
Logiciel Paprika (Médiathèque)	7 000 €
Camion	40 000 €
Acquisition d'un panneau lumineux d'information municipale+ Potelets, barrières, guirlandes	21 700 €
Ordinateur portable (Mairie)	1 070 €
Matériel informatique et audiovisuel pour école primaire	3 500 €
Mobilier scolaire	8 000 €
Mobilier Médiathèque	2 000 €
Réfection toiture des anciens ateliers techniques	44 000 €
Travaux « remise aux normes incendie MJC »	12 000 €
Rénovation énergétique du Groupe Scolaire	337 000 €
Travaux d'électricité Eglise	50 000 €
Travaux + honoraires Cantine-Réfectoire	300 000 €
Travaux d'accessibilité 2017/2018	91 000 €
Maîtrise d'œuvre travaux Eglise	15 840 €
Travaux réfection halle	81 000 €
Travaux salle polyvalente	10 000 €
Travaux en régie	60 000 €
Création « Théâtre de Verdure »	15 000 €
Réaménagement de sécurité de l'arrêt de bus RD43b Orangerie	16 200 €
Mise en accessibilité d'une aire d'autocars sur la chaussée départementale en agglomération, avenue de Gascogne	48 000 €
Etanchéité du Club House du Tennis	15 000 €
Travaux parking du groupe-scolaire	9 500 €
Solde travaux écluses « Rue du Pré-cahuzac »	4 100 €
Réalisation d'une piste cyclable depuis la route de Bérat jusqu'au chemin Larrieu	74 000 €

Confortement des berges de la mare du Pré-Cahuzac	66 000 €
Etude et Maîtrise d'Œuvre par Axe Ingénierie pour mise aux normes PMR arrêt de bus cimetièrè	4 000 €
Aménagement cour Ecole Maternelle	23 000 €
Aménagement de la cour de l'Ecole Élémentaire	42 000 €
Aménagement du rond-point	5 000 €
<b>Total</b>	<b>1 654 810 €</b>

<b>INVESTISSEMENTS 2018 – RECETTES</b>	<b>Montant Recettes</b>
Excédent reporté 2017	261 057,46 €
Vente camion (18 000 €) + vente presbytère (120 000 €)	138 000 €
FCTVA	50 900 €
Taxes d'aménagement	50 000 €
Affectation résultat de fonctionnement 2017	350 000 €
Aide « maîtrise d'œuvre » Etude de l'Eglise	5 200 €
Aide « FSIL » pour travaux rénovation énergétique	132 320 €
Aide « DETR » travaux d'accessibilité	22 442 €
Aide « Région » travaux d'accessibilité	17 918 €
Aide départementale achat logiciel médiathèque	1 100 €
Aide départementale achat camion	6 400 €
Aide « FEDER »	84 647 €
Encours de l'emprunt lié aux équipements sportifs (rbt prêt par C.C.)	12 081.36 €
Amortissements 2018	38 170 €
Aide du Schéma d'assainissement et du pluvial par l'Agence de l'Eau	4 948 €
Emprunt	295 445 €
Virement de la section fonctionnement	184 181.18 €
<b>Total</b>	<b>1 654 810 €</b>

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les dépenses et recettes de la section d'investissement par chapitre présenté.



M. le Maire informe le Conseil de la réception ce jour de l'arrêté attributif de la DETR 2018 pour les travaux de construction du restaurant scolaire transmis par Mme le Sous-Préfet pour un montant s'élevant à 377 999 € qui est affecté en recettes d'investissement.

### **7 – Vote du Budget annexe de l'Assainissement 2018 :**

M. le Maire présente et commente le budget annexe de l'assainissement 2018.

Il fait procéder au vote par le Conseil Municipal de chaque chapitre de la section de fonctionnement :

Articles	Libellé	B.P.2017 + DM 2017	C.A.2017	B.P.2018
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>395 529,00</b>	<b>386 176,55</b>	<b>435 328,27</b>
011	Charges à caractère général	120 000,84	111 040,33	173 000,00
65	Autres charges de gestion courante	15 500,00	15 479,01	10 000,00
66	Charges financières	54 283,16	53 995,23	49 756,79
67	Charges exceptionnelles	18 200,00	18 116,98	15 026,48
042	Opérations d'ordre entre section	187 545,00	187 545,00	187 545,00
Articles	Libellé	B.P.2017 + DM 2017	C.A.2017	B.P.2018
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>395 529,00</b>	<b>405 147,63</b>	<b>435 328,27</b>
70	Vente produits	241 813,91	251 749,21	241 200,00
74	Subventions d'exploitation	34 000,00	34 377,69	34 000,00
75	Autres pds de gestion courante	25 000,00	29 155,92	53 000,00
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00
042	Opération d'ordre entre section	89 864,81	89 864,81	89 864,81
002	Résultat fonctionnement reporté	4 850,28	/	17 263,46

Résultat de clôture de l'exercice 2017 (Fonctionnement) :

$(405\ 147,63 - 386\ 176,55) + 4\ 850,28 = + 23\ 821,36\ €$

(Affectation en investissement de 6 557,90 €)

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les dépenses et recettes de la section de fonctionnement par chapitre présenté.

M. le Maire présente la section d'investissement :

Chapitres	Libellé	B.P.2017+DM 2017	C.A.2017	B.P.2018
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>193 226,94</b>	<b>188 196,03</b>	<b>227 427,81</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	98 900,00	98 331,22	101 463,00
21	Immobilisations corporelles	4 462,13	0,00	36 100,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
040	Opérations d'ordre entre sections	89 864,81	89 864,81	89 864,81
001	Résultat reporté	0,00		
Chapitres	Libellé	B.P.2017	C.A.2017	B.P.2018
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>193 226,94</b>	<b>187 545,00</b>	<b>227 427,81</b>
10	Dotations, Fonds Divers et Réserves	0,00	0,00	6 557,90
13	Subvention d'investissement	0,00	0,00	15 411,00
16	Emprunts	0,00	0,00	12 883,00
040	Opérations d'ordre entre sections	187 545,00	187 545,00	187 545,00
001	Résultat reporté	5 681,94	/	5 030,91

Résultat de clôture de l'exercice 2017 (Investissement) :

$(187\ 545,00 - 188\ 196,03) + 5\ 681,34 = + 5\ 030,91\ €$

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les dépenses et recettes de la section d'investissement par chapitre présenté.

### **8- Vote du budget annexe du lotissement 2018 :**

M. le Maire présente et commente le budget annexe du lotissement 2018.

Il fait procéder au vote par le Conseil Municipal de chaque chapitre de la section de fonctionnement :

Chapitres	Libellé	B.P.2017+D.M	C.A.2017	B.P.2018
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>1 187 866,00</b>	<b>987 636,59</b>	<b>917 060,79</b>
011	Charges à caractère général	699 500,00	665 427,47	10 000,00
65	Autres charges de gestion courante	42 007,37	/	108 226,15
66	Charges financières	4 300,00	4 280,55	3 550,00
042	Opérations d'ordre entre section	437 758,63	313 648,02	791 734,64
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	4 300,00	4 280,55	3 550,00
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>1 187 866,00</b>	<b>1 039 588,06</b>	<b>917 060,79</b>
70	Produits des services	462 499,00	348 333,33	460 417,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	721 067,00	686 974,18	401 142,32
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	4 300,00	4 280,55	3 550,00
002	Excédent reporté	/	/	51 951,47

**Résultat de clôture de l'exercice 2017 (Fonctionnement) :**

**1 039 588,06 – 987 636,59 = 51 951,47 (excédent)**

**Report au compte 002 de l'exercice 2018.**

Le montant inscrit au chapitre 65 soit 108 226.15 € sera reversé au budget communal.  
Le produit des services inscrit au chapitre 70 correspond à la vente des terrains.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les dépenses et recettes de la section de fonctionnement par chapitre présenté.

M. le Maire présente la section d'investissement :

Chapitres	Libellé	B.P.2017+D.M	C.A.2017	B.P.2018
	<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>721 067,00</b>	<b>686 974,18</b>	<b>791 734,64</b>
16	Emprunts	/	/	250 000,00
040	Opérations d'ordre entre section	721 067,00	686974,18	401 142,32
001	Solde d'investissement reporté	/	/	140 592,32
	<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>721 067,00</b>	<b>313 648,02</b>	<b>791 734,64</b>
16	Emprunts et dettes assimilées	50 574,53	/	/
040	Opérations d'ordre entre sections	437 758,63	313 648,02	791 734,64
001	Solde d'exécution positif reporté	232 733,84	/	/

**Résultat de clôture de l'exercice 2017 (Investissement) :**

**686 974,18 – 313 648,02 – 232 733,84 = 140 592,32 (déficit)**

**Report au compte 001 de l'exercice 2018.**

L'emprunt contracté de 250 000 € pour travaux d'aménagement du lotissement est remboursé.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte les dépenses et recettes de la section d'investissement par chapitre présenté.

M. le Maire précise avoir signé l'acte de vente du 11<sup>ème</sup> lot du lotissement pour 53 000 €. Il s'agit du lot n° 2.

**9 – Marché de rénovation énergétique des bâtiments communaux – Phase 2 :**

M. BRUSTON informe le conseil de l'état d'avancement des travaux de rénovation énergétique du groupe scolaire et du centre de loisirs.

La phase 1 étant terminée, il est nécessaire de lancer selon une procédure formalisée concurrentielle avec négociation qui devrait être publié le 17 avril 2018.

Le marché doit être publié durant 30 jours.

Le marché doit être notifié le 19 juin 2018 pour un début de travaux fixé au 9 juillet 2018, compte tenu du délai de trois semaines de préparation du chantier.

La partie de travaux à réaliser concernant le groupe scolaire pour un montant estimé à 149 490 € HT se décompose selon les lots suivants :

Lots : 1 Doublage et isolation – 2 Menuiseries - 3 C.V.C. Eau chaude sanitaire /C.V.C. Ventilation / C.V.C. Régulation - 4 Eclairage – 5 Photovoltaïque.

La partie de travaux à réaliser concernant le centre de loisirs pour un montant estimé à 34 470 € HT se décompose selon les lots suivants :

Lots : 1 Doublage et isolation – 2 Menuiseries Etanchéité à l'air - 3 Ventilation- 4 Eclairage.

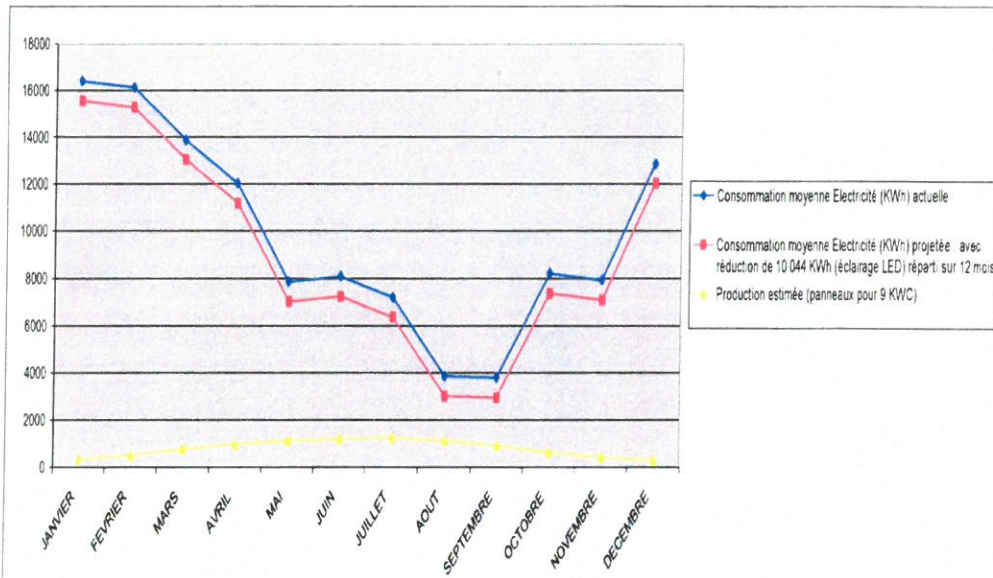
M. BRUSTON précise que le bâtiment centre de loisirs ayant été transféré à la Communauté de Communes Cœur de Garonne, il est entendu que les travaux soient poursuivis par la Commune avec séparation des coûts qui seront facturés à la Communauté de Communes selon une convention qui doit être conclue.

M. BRUSTON visionne le projet de l'installation des panneaux photovoltaïques de 9 KWC de puissance sur la toiture terrasse du groupe scolaire, convenu avec l'architecte des Bâtiments de France.



M. BRUSTON informe le Conseil de l'étude réalisée sur la production et consommation d'énergie liée aux panneaux photovoltaïques placés au groupe scolaire :

	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE
Consommation moyenne Electricité (KWh) actuelle	16411,4	16136	13884,6	12 047	7885,2	8 108	7222,6	3872,8	3814,6	8 222	7 937,60	12 877
Consommation moyenne Electricité (KWh) projetée avec réduction de 10 044 KWh (éclairage LED) réparti sur 12 mois	15574,4	15299	13047,6	11 210	7048,2	7 269	6385,6	3035,8	2677,6	7 385	7 100,60	12 040
Production estimée (panneaux pour 9 KWC)	384	519	815	1 013	1160	1 239	1292	1158	949	659	435,00	337



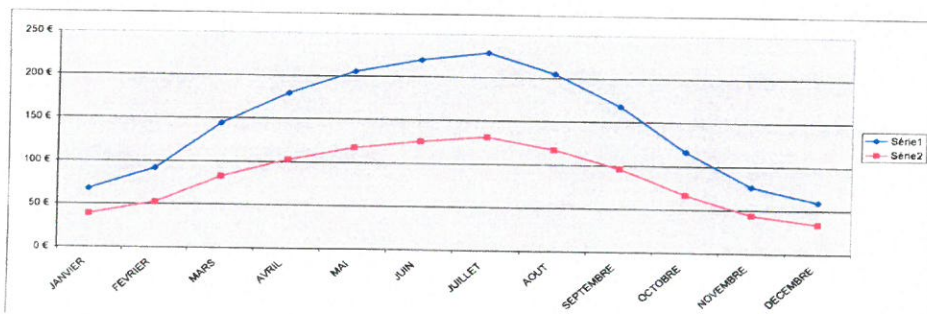
Ces panneaux permettront d'alimenter le groupe scolaire et la salle polyvalente. Toute la production d'énergie est utilisée.

M. PASIAN s'étonne que la production en période estivale est estimée à 1200 KWh pour 9 KWC, cela paraît être minime.

M. BRUSTON présente l'étude de rentabilité qui s'établit comme suit :

CALCUL DE RENTABILITE PHOTOVOLTAIQUE GROUPE SCOLAIRE

	JANVIER	FEBVIER	MARS	AVRIL	MAI	JUN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	TOTAL/an	Sur 20 ans	
Vente totale (17,74 c€/KWh)	86 €	82 €	145 €	180 €	206 €	220 €	229 €	205 €	188 €	117 €	77 €	60 €	1 767 €	33 218 €	Avec FEDER
Avec consommation - 0,1018296 KWh avec subventions FSIL sur Tokai	39 €	53 €	83 €	103 €	118 €	126 €	131 €	116 €	96 €	67 €	44 €	34 €	1 012 €	33 862 €	41 425 €
Temps de retour									Coût installation	FSIL	FEDER	Solde commune	retour (années)	Revenu	15 425 €
									26 000 €	12 605 €	7 563 €	5 832 €	5,76		



Accord à l'unanimité du conseil municipal pour publier le marché de travaux de rénovation énergétique – Phase 2 du groupe scolaire et du centre de loisirs, selon la procédure concurrentielle avec négociation.

## **10 – Rencontre citoyenne :**

Bilan du forum : M. MICLO présente le bilan de la rencontre citoyenne qui s'est tenu le 30 mars 2018. Le nombre de participants était satisfaisant et la participation de grande qualité. La restitution du travail effectué par groupes sera transmise par mails aux participants avec les cinq projets retenus.

M. BRUSTON précise qu'il est nécessaire de veiller au travail relancé par les initiateurs des groupes, afin que les projets, qui pour certains, se recoupent avec des projets communaux déjà en cours, puissent continuer à vivre.

M. MICLO demande à M. PASIAN s'il est possible de disposer d'un onglet réservé à ce sujet sur le site de la Commune, où chaque groupe de travail pourrait publier les rapports de leurs travaux.

M. PASIAN répond que cela paraît peut être difficile à mettre en place, mais va l'étudier.

Mme MERCI prend la parole pour rapporter le côté positif de cette rencontre, appréciée par la soixantaine de participants.

Mme MERCI se satisfait d'avoir pu réaliser ce mode de communication où les participants ont pu évoquer des idées de projets.

Demande de subvention : M. MICLO informe le Conseil de la possibilité de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental, au titre d'un fonds de soutien à la démocratie participative en Haute-Garonne.

Les frais engagés pour un montant estimé à environ 5 000 € pour cette soirée comprennent les honoraires de l'intervenante, l'édition des flyers distribués, des affiches et d'une banderole, des frais de papeterie et de collation.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour aider à financer cette dépense.

## **11 - Demandes de subventions auprès du Conseil Départemental pour divers travaux :**

M. le Maire présente des demandes de subventions auprès du Conseil Départemental pour les travaux ou acquisitions suivants :

- Equipement visuel et informatique pour le groupe scolaire :
  - Ecole Maternelle: 2 tablettes avec housse: 620.87 € HT
  - Ecole Élémentaire: 1 ordinateur portable: 687 € HT
  - 3 projecteurs: 1 515 € HT
- Aménagement de la cour de l'école élémentaire pour un montant total HT de 49 396.47 € :
  - Préparation des sols pour surface de jeux gazon synthétique et réalisation de berlinoise pour un montant HT de 17 440 €
  - Fourniture et pose du gazon synthétique pour un montant HT de 13 855.47 €
  - Construction d'un mur de remise à niveau pour un montant HT de 18 101 €
- Réfection de l'étanchéité du club house du tennis : Devis établi pour un montant HT de 5 242.50 €. Les travaux consistent à des travaux de terrassement, fourniture et pose d'un système de drainage et étanchéité du mur, réalisation d'un drain routier avec géotextile et roulé
- Protection de la digue et curage de la mare sise rue du Pré Cahuzac : Devis établi pour un montant HT de 76 640 €. Les travaux consistent à aménager l'accès, à l'enrochement et au nettoyage, curage et reprofilage de la mare.

M. GUY sollicite la raison de ces travaux.

M. MAINARDIS répond que les berges supérieures de cette mare sont en cours d'effondrement. Il est urgent de les consolider par enrochement. Si la mare ne bénéficie

plus de ses retenues d'eau, il est possible qu'un déversement provoque d'importants dégâts d'inondation.

- Théâtre de verdure pour un montant HT de 6 905 €. :

Création de la plateforme: 840 € HT

Fourniture et installation d'un podium pour un montant HT de 6 065 €

M. GUY interroge M. MICLO, pensant que le porteur du projet était la MJC. Or, M. MICLO précise que la MJC s'associe à ce projet mais c'est la Mairie qui porte le projet. La scène qui est prévue est un mobilier démontable. Le problème demeure son stockage. Une réflexion est menée en partenariat pour trouver une solution.

La décision d'aménager des gradins sera prise en fonction de la manière dont vivra le théâtre.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal pour solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental, votées une à une selon le détail énuméré par M. le Maire.

### **12- Travaux de l'élargissement de l'arrêt de bus « Orangerie » : Attribution de l'entreprise :**

M. PASIAN présente les travaux qui consistent à convertir l'arrêt de bus scolaire aménagé « en encoche » en arrêt de bus « pleine voie ».

Cet arrêt d'autocar n'est pas soumis aux exigences PMR puisque les élèves en situation de handicap bénéficient d'un transport individuel, assuré par le CD31.

Arrêt actuel



Arrêt prévu sur la voie



M. PASIAN a procédé à une consultation des entreprises selon les travaux à réaliser :

<b>Désignation</b>	<b>Unité</b>	<b>Quantité</b>
Mise en place et repli des matériels - Installation de chantier	Ens	1
Mise en place de signalisation alternée sur RD	J	4
Sciage de chaussée à la scie hydraulique	ml	35
Dépose de bordures et caniveau	ml	35
Décroubage de chaussée	m2	100
Démolition de béton avec évacuation (hors abris bus)	m2	44
Fourniture et pose de bordure T 2 sur semelle béton	ml	35
Fourniture et pose de caniveau CS1 sur semelle béton	ml	35
Réalisation de trottoir en béton finition balayé (Hors abris bus)	m2	88
Réalisation d'un avaloir + piquage sur réseau existant - Réutilisation de la fonte existante	U	1
Réalisation d'enrobés BBSG 0/10 sur route départementale - 1/2 chaussée épaisseur 6 cm - mise en œuvre au finisseur	Ens	1
Traçage des zébras à la peinture routière jaune	1	1

Trois entreprises ont communiqué leur offre :

<b>Entreprises</b>	<b>Offre de prix HT</b>	<b>Offre de prix TTC</b>
A. DUPUY TP	<b>13 145,00 € HT</b>	<b>15 774,00 € TTC</b>
B.	<b>13 917,45 € HT</b>	<b>16 700,94 € TTC</b>
C.	<b>19 926,20 € HT</b>	<b>23 911,44 € TTC</b>

La commission Voirie/Réseaux, réunie le 4 avril 2018, propose de retenir l'offre de prix de l'entreprise DUPUY TP.

### **13 – Relance du marché de restauration scolaire :**

Mme SOBIERAJEWICZ rappelle au Conseil que la livraison des repas servis à la cantine en liaison froide est assurée par la Société ANSAMBLE MIDI GASTRONOMIE depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2015. Ce marché, passé en procédure adaptée, prend fin le 31 août 2018.

La commission, composée d'élus, d'agents municipaux, des directrices des écoles maternelle et élémentaire, des Lherminots, étudie le cahier des charges pour la remise de ce marché en concurrence. Il devra être attribué à la date du 1<sup>er</sup> septembre 2018.

M. GUY demande s'il y a eu des retours par rapport au questionnaire – enquête distribué aux parents d'élèves sur la possibilité de servir des repas avec plus de produits bio, mais un prix un peu plus élevé du repas.

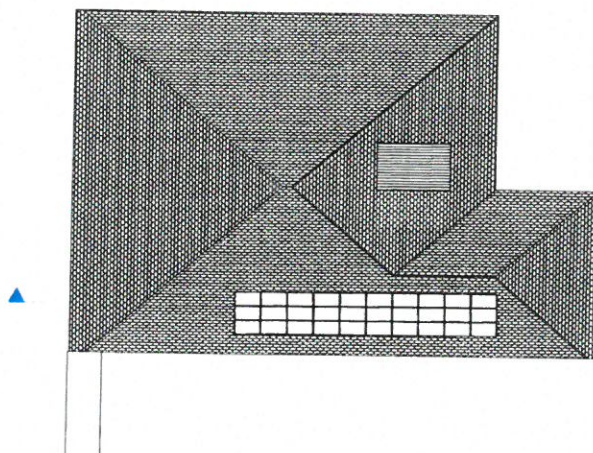
Mme SOBIERAJEWICZ répond qu'il y a eu peu de réponses, que les parents ne sont pas prêts à accepter une augmentation du prix des repas au-delà de 0.25 € à 0.50 €.

Mme SOBIERAJEWICZ précise que les tranches tarifaires seront peut-être à revoir pour redéfinir le prix des repas pour la rentrée 2018/2019. Les parents d'élèves ont du mal à s'y retrouver face au nombre trop important de tranches tarifaires.

Accord à l'unanimité pour relancer le marché de la restauration scolaire.

M. le Maire profite de ce sujet pour visualiser les nouveaux plans retravaillés du restaurant scolaire par Mme FAURE, Architecte, suite à l'avis défavorable émis par l'Architecte des Bâtiments de France, rejetant le projet de la toiture terrasse du bâtiment.

Un nouveau permis de construire a été redéposé, selon l'implantation et les modifications ci-dessous :



M. BRUSTON précise que le bâtiment est bien indépendant du groupe scolaire, séparé de quatre mètres pour être considéré bâtiment tiers.

L'architecte des Bâtiments de France a accepté que les éléments techniques soient installés sur la terrasse moyennant que cette partie soit masquée par une ombrière.

L'ombrière doit être composée de claustras en briques de couleur rouge.

M. BRUSTON précise que la communication entre la partie maternelle et élémentaire est reliée par une salle de plus de 300 m<sup>2</sup>. Cela imposait une installation de désenfumage. Or, M. BRUSTON a proposé à l'architecte des Bâtiments de France de mettre une porte (avec ou pas de battants, style VAD) qui dissocierait les deux salles dont le type pourra être étudié ultérieurement avec les utilisateurs.



M. PASIAN intervient en dénonçant l'encouragement de la pose de panneaux photovoltaïques intégrés telle qu'elle est imposée en France, et propose d'intercaler une lame d'air en dessous des panneaux.

M. BRUSTON répond que la lame d'air est bien présente même sur des panneaux intégrés.

#### **14 – Marché d'élaboration du Schéma Directeur de Gestion Pluviale et la révision d'un Schéma Directeur d'Assainissement de la Commune de LHERM : Avenant n° 3 :**

M. le Maire rappelle que le titulaire du marché est le cabinet d'études EES-AQUALIS.

Le marché a été notifié le 7 juin 2016 pour un montant HT de 21 565 € HT.

Le linéaire d'inspection télévisée des réseaux d'assainissement est porté à 5 000 ml au lieu des 1 400 ml prévus initialement au marché.

Le prix unitaire reste le même, soit 1.80 € HT le ml sans compter l'hydrocurage, ce dernier restant à la charge de la commune.

Cette modification entraîne une plus-value de 6 480 € HT sur le marché.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'avenant n° 3 au marché d'élaboration du schéma directeur de gestion pluviale et de révision du schéma directeur d'assainissement, pour un montant HT de 6 480 €.

M. le Maire rappelle que le déroulement de ce marché a pris du retard, dû aux travaux de réhaussement de nombreux tampons.

#### **15- Répartition de l'actif et du passif du Syndicat Intercommunal pour le Transport des Personnes Agées (SITPA) :**

M. le Maire rappelle que par arrêté préfectoral du 24/11/2016, le SITPA a été dissous dans le cadre de la loi NOTRe.

Le Conseil départemental 31 poursuit le dispositif d'aide au transport des personnes âgées depuis le 1er septembre 2017.

Les comptes du SITPA doivent être clôturés.

La balance de trésorerie du 19/11/2017 fait apparaître un excédent de trésorerie d'un montant de 76 615.94 €

Cette somme sera reversée intégralement au Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le reversement de l'excédent au Conseil Départemental pour un montant de 76 615.94 €.

#### **16- Elaboration d'un Programme Local de l'Habitat sur l'ensemble du territoire de Cœur de Garonne :**

M. le Maire informe le Conseil que par délibération en date du 23/01/2018, la Communauté de Communes Cœur de Garonne a prescrit l'élaboration d'un Programme Local de l'Habitat.

Conformément à l'article R 302-5 du Code de la Construction et de l'Habitation, la Commune peut être associée à l'élaboration du PLH de Cœur de Garonne.

Le PLH permet de :

- Définir les conditions de mise en œuvre du SCOT du Pays du Sud Toulousain, sur la thématique de l'habitat et du cadre de vie
- Traiter le patrimoine et l'habitat ancien
- Mieux accompagner et organiser la production de logements neufs dans le parc public et dans le parc privé.
- Répondre à la diversité des besoins résidentiels

- S'adapter à la diversité des territoires.

M. le Maire rappelle que la Commune de Lherm avait adhéré au PLH de la Communauté de Communes du Savès.

A l'unanimité, le Conseil Municipal est favorable à être associé à l'élaboration du Programme Local de l'Habitat de Cœur de Garonne.

### **17 – Projet Régional de Santé (PRS) : Consultation règlementaire :**

M. HOMEHR présente de manière très synthétisée ce document, riche d'environ 300 pages et très complexe.

L'Agence Régionale de la Santé, localisée désormais à Montpellier, déploie au niveau régional Occitanie, est en charge sur l'ensemble du territoire, d'établir sur 5 et 10 ans des projections régionalisées d'une démarche de soins. Ceci afin de réaliser à la fois une cartographie des besoins et d'identifier les petites spécificités ou parfois des plus importantes en terme de santé locale, de potentielles préventions et populationnelles.

Comme par exemple, au sein de l'Occitanie, la population Languedoc Roussillon et ex-Midi-Pyrénées ne se ressemblent pas en termes de santé publique. Donc, les besoins sont différents.

Cinq axes horizontaux ont été mis en veille : le vieillissement, les personnes en situation de handicap, la santé mentale, la santé des couples, des mères, des enfants et des jeunes et le cancer.

Les thématiques transversales qui se dégagent sont :

- L'organisation de soins primaires (urgences et cabinets de médecins généralistes)
- L'accessibilité des urgences vitales à une prise en charge et un suivi adaptés (SAMU, Pompiers, ...)
- La transformation numérique en santé (atteindre 2 % de service santé, alors qu'il est aujourd'hui à 3 pour 1000). Le budget de la santé est 11% du PIB du budget de la France
- La protection des populations (situations sanitaires exceptionnelles et santé environnementale) L'objectif étant d'atteindre 2 % de service santé, alors qu'il est aujourd'hui à 3 pour 1000. Pour information, le budget de la santé représente 11% du PIB du budget de la France.
- La prévention et promotion de la santé. M. HOMEHR explique qu'aujourd'hui, les médecins recherchent à faire de la prévention. Il est important de pouvoir isoler de futures pathologies. De plus cela permettra de réduire les coûts de la santé. La promotion sera dirigée vers des populations qui sont aujourd'hui peu ciblées (notamment les étudiants, les personnes qui consultent peu, notamment bien décelé en Languedoc Roussillon).
- La place et droits des usagers
- La formation et l'accompagnement des professionnels de santé dans leur exercice
- La qualité, sécurité et pertinence.

M. HOMEHR évoque les filières de prises en charge au niveau régional:

- 18 activités de soins en EML (Equipements Matériels Lourds) soumises à autorisations
- Soins palliatifs, filière AVC (Accident Vasculaire Cérébral), permanence des soins, laboratoires de biologie médicale, addictions, santé.

L'élaboration du PRS résulte d'une démarche progressive: à partir de bilans de PRS des 2 ex-régions et d'une ambition générale pour la santé dans notre région, les grandes orientations stratégiques et opérationnelles sont définies, puis traduites en plans d'actions structurants.

Ce travail intègre plusieurs points de vue des usagers, des enjeux, des perspectives et priorités opérationnelles, des idées de projets structurant.

Des thématiques ont été identifiées pour pouvoir prendre des budgets nationaux, les répartir dans une enveloppe qui est fermée au niveau régional, et pouvoir ensuite distribuer selon les

spécificités des territoires, chaque portefeuille et les stratifier de façon verticale et horizontale et ce sur un plan à 5 ans puis à 10 ans.

M. HOMERH explique que prévoir la médecine à 10 ans, surtout en termes numérique, est très compliqué, car les évolutions sont très rapides.

Les compétences des médecins sont obsolètes en 10 ans à hauteur de 50 %, en utilisant très peu la médecine numérique.

Actuellement, l'ARS a réalisé ce document consultable sur son site durant 3 mois et recueille des avis de divers partenaires dont les communes.

Une délibération actant la présentation et la prise de connaissance de ce projet doit être transmise à l'ARS avant le 19 mai 2018.

Un avis particulier peut émis et sera transmis dans ce document cadre qui sera, une fois arrêté, opposable.

### **18- Questions diverses :**

M. le Maire communique au Conseil Municipal le départ du Conseil Municipal de M. GARCIA.

Mme HERNANDEZ a demandé à M. le Maire de communiquer au Conseil Municipal sa décision de démissionner du Conseil Municipal.

Une fois les démissions des deux adjoints adressées à Mme le Sous-Préfet et après leur acceptation, le Conseil Municipal dispose de 15 jours pour reconstituer l'exécutif.

Il serait souhaitable que les deux démissions soient harmonisées dans leur transmission.

M. le Maire souhaite que chacun des membres du Conseil Municipal le rencontre individuellement et demande que cette information soit transmise aux absents.

M. le Maire poursuit en signifiant qu'il serait très regrettable que d'autres conseillers municipaux démissionnent, alors que trois des plus importants projets présentés à la population (rénovation énergétique des bâtiments, le restaurant scolaire et la ferme photovoltaïque) sont en cours de réalisation. Ce serait trahir la très large confiance que les Lhermois ont consentie à la liste lors des élections municipales.

C'est avec émotion et douleur, que M. le Maire évoque à la fois le départ de M. GARCIA avec qui, il a travaillé durant 29 ans et la démission de Mme HERNANDEZ.

M. le Maire rend hommage à la fois au travail effectué par M. GARCIA et Mme HERNANDEZ.

M. le Maire demande confirmation à M. HOMEHR s'il maintient la restitution de sa délégation, tout en restant au conseil municipal, comme il avait souhaité. M. HOMERH confirme par la positive sa décision.

En réalité, deux postes d'adjoints et un de conseiller délégué sont à attribuer.

Une réunion de l'exécutif devra avoir lieu. Après reconstitution de l'exécutif de manière à pouvoir terminer le mandat (moins de deux ans) en adoptant une position collective cohérente de tous les membres du Conseil Municipal afin de travailler pour les habitants de la Commune et réaliser ce qui a été promis. Ayant les moyens financiers pour réaliser ces projets déjà très avancés, ce serait dommage qu'à cause de différends personnels, l'équipe ne réussisse pas à terminer le mandat.

Les différends qui existent entre membres du Conseil Municipal ne reposent pas sur des différences d'appréciation ou de construction des projets de la Commune.

Il n'y a pas de vision différente entre les membres du Conseil.

M. le Maire demande à chacun des membres du Conseil de bien réfléchir et de ne pas perdre de vue que les Lhermois nous ont remis un mandat pour gérer la Commune en leur nom.

Le Conseil avait proposé ce qu'il comptait réaliser pour la Commune, et les Lhermois ont voté à 77 % pour cette liste.

Mme MERCI, émue, salue le travail réalisé par Mme HERNANDEZ durant ces deux derniers mandats, dévouée aux autres, qui a choisi de passer à autre chose. Elle donne témoignage de sa pensée et lui souhaite bonne chance pour la suite, au nom également d'autres personnes. Mme MERCI espère qu'il ne sera pas oublié que c'est une personne bienveillante, qui a essayé de faire de son mieux et qu'elle manquera beaucoup au sein du Conseil.

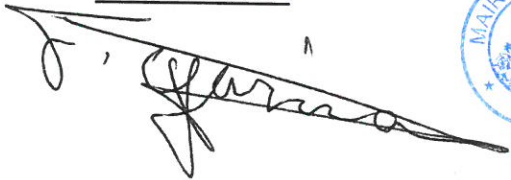
M. HOMERH prend la parole pour témoigner toute sa sympathie à M. GARCIA qui prive bon nombre de conseillers municipaux du rassemblement autour d'un pot de départ, en refusant de marquer son départ avec le conseil municipal.

M. GARCIA est un homme extrêmement attachant, franc, et qui a beaucoup œuvré pour la Commune avec une grande implication personnelle.

Mme MERCI rajoute avoir pris plaisir de travailler avec M. GARCIA et lui souhaite bonne continuation dans son « nouveau pays ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 45.

Le Secrétaire de séance,  
Florian GARCIA



Le Maire,  
Jean AYCAGUER

